

MATERIEL INDUSTRIEL

PRIME DE RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE DES AGENTS : LE BILAN

EXPLICATIONS

Après une année d'expérimentation, la première prime INCENTIVE sera versée à tous les agents du Matériel Industriel sous forme de GRATEX sur la paie de février 2025.

ORIGINES DE LA PRIME :

La CFDT Cheminots revendiquait depuis longtemps et avec force la mise en place d'une prime de performance pour l'ensemble des agents du Matériel Industriel, à l'instar de ce dont peuvent bénéficier les autres activités du Matériel (TGV, TER ...)

La CFDT Cheminots a été entendue, et le système de rémunération de la performance a été mis en place en 2024 avec la prime INCENTIVE pouvant aller jusqu'à 600 €.

Basé exclusivement sur la production, ce challenge ne revêt aucun autre critère pernicieux tels que les résultats sécurité ou l'absentéisme.

LE CALCUL DE LA PRIME :

L'atteinte de l'objectif fixé est mesurée par trimestre afin de tenir compte d'objectifs différents le cas échéant et de limiter les impacts d'une crise ponctuelle.

CALCUL PAR TRIMESTRE SELON LES OBJECTIFS :

MONTANT DE LA PRIME	150€ maximum par trimestre	100% de la prime	50% de la prime	0% (seuil de déclenchement)
TI MR	Respect planning client	100%	Objectif Feuille de route	Objectif -5 points
TI PRM	Taux de service	Objectif + 5 points ou 100%	Objectif Feuille de route	Objectif -5 points
TECHNINAT	Taux de production	100%	90%	85%
Ingénierie	Respect planning projets	100%	90%	85%
BUSP	Taux de service	Objectif + 5 points ou 100%	Objectif Feuille de route	Objectif -5 point
Directions Support	Résultat moyen de leur domaine d'action Exemples : MIP -> global des TI / MH, DSIM, MA, UDM...-> global M (ligne DM dans le bilan)			

LES GRANDS PRINCIPES DE LA PRIME :

Bénéficiaires :

- Les seuls agents non éligibles sont les agents mis à disposition, détachés ou en mission dans d'autres entités ainsi que les agents en congé de disponibilité, congé de formation ou sabbatique.
- En dehors de ces cas, tous les agents du périmètre doivent en bénéficier, y compris les CDD, les alternants et les intérimaires.
- Pour les salariés présents sur une partie de la période (nouveaux embauchés, nouveaux arrivés sur l'établissement, CDD, Intérimaires...), le montant sera proratisé.



LE BILAN EN CHIFFRES

Entité	T1	T2	T3	T4	TOTAL
PERIGUEUX	78€	115€	78€	150€	421€
SAINTES	107€	138€	143€	98€	486€
ROMILLY	90€	60€	90€	30€	270€
BISCHHEIM	132€	30€	21€	150€	334€
PICARDIE	48€	118€	133€	63€	342€
HELLEMMES	132€	75€	38€	137€	382€
RENNES	120€	150€	150€	150€	570€
ROUEN QM	75€	122€	135€	97€	429€
SPDC	125€	131€	33€	31€	320€
NEVERS	70€	113€	98€	81€	362€
VENISSIEUX	9€	35€	35€	24€	103€
MI DIR	96€	94€	74€	100€	363€
BUSP	62€	95€	104€	99€	359€
BU MEX	150€	150€	150€	150€	600€
TECHNINAT	150€	150€	150€	150€	600€
INGENIERIE	103€	122€	113€	116€	453€
Direction du Matériel	101€	105€	89€	107€	402€

ET LA SUITE ?

La CFDT Cheminots a adressé un courrier au Directeur du Matériel afin de demander la reconduction et la pérennisation de cette prime de performance qui profite à l'ensemble des agents tout en mettant en exergue des points d'amélioration à la suite du premier bilan :

- Des écarts significatifs entre établissements : certains objectifs surévalués sont à revoir à l'issue du REX.
- Communication des objectifs et de la démarche Incentive insuffisante : nécessité de mieux partager et échanger tout au long de l'année sur les objectifs communs



CAROLE MOUCHY
Élue CSE MI
Tél : 06 35 10 88 52
Mail carole.mouchy@sncf.fr

FABRICE CHAMBELLAND
Secrétaire National Matériel
Tél : 06 27 70 45 58
Mail : fabrice.chambelland@cfdtcheminots.com

